selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Drione® Insecticide Dust

Code du produit : Article/SKU: 84935832 UVP: 80919476 Specificati-

on:102000027086

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

seur

2022 Environmental Science CA Inc.

Adresse : 137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111

Kitchener, Canada ON N2G 4X8

Téléphone : 1-800-331-2867

Numéro de téléphone en cas :

d'urgence

1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions d'utilisation : Voir l'étiquette du produit pour les restrictions.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Des sensations cutanées peuvent survenir, comme des brûlures ou des picotements sur le visage et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne causent pas de lésions et sont de nature transitoire (max. 24 heures).

Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Poudre à saupoudrer (DP)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Distillats légers (pétro- le), hydrotraités	Donnée non disponible	64742-47-8	>= 30 - < 60 *
Dioxyde de silicone	Silice	7631-86-9	>= 30 - < 60 *
Oxyde de 2-(2- butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipé- ronyle/PBO)	Donnée non disponible	51-03-6	>= 5 - < 10 *
Pyréthrines et pyré- throïdes	Donnée non disponible	8003-34-7	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif,

des nausées, des vomissements et des diarrhées.

L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements,

maux de tête).

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et

provoquer de l'irritation.

Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une

irritation mécanique.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Ce produit contient un pyréthroïde.

L'empoisonnement aux pyréthrinoïdes ne doit pas être confondue avec l'empoisonnement aux carbamates ou aux or-

ganophosphorés.

Protection pour les secour-

Avis aux médecins

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

iorodan omoro an nodao aoripoonion (ron oriopino

Aucun antidote spécifique n'est disponible.

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion, un lavage gastrique doit être envisagé en cas d'ingestions importantes uniquement dans les 2 premières heures. Cependant, l'application de charbon activé et de

sulfate de sodium est toujours conseillée.

Un traitement de soutien et symptomatique approprié, tel qu'-

indiqué par l'état du patient, est recommandé.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protec- : Évit

Éviter le rejet dans l'environnement.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

tion de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des

récipients adéquats à fin d'élimination.

Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le nettoyage de surfaces poussièreuses avec de l'air comprimé). Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec les yeux.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Minimiser la formation et l'accumulation de poussières. Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légis-

lations nationales.

Matières à éviter : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres

produits.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de	Paramètres de	Base
		valeur (Type	contrôle / Con-	
		d'exposition)	centration admis-	

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

			sible	
Distillats légers (pétrole), hy- drotraités	64742-47-8	TWA	200 mg/m³ (vapeur d'hydro- carbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m³ (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		LMPT	525 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP	200 mg/m ³	CA QC OEL
Dioxyde de silicone	7631-86-9	VEMP (poussière respirable)	6 mg/m ³	CA QC OEL
Pyréthrines et pyréthroïdes	8003-34-7	TWA	5 mg/m³	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m³	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m³	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m ³	ACGIH

Mesures d'ordre technique

 Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail. S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que conduits d'évacuation, récupérateurs de poussières, récipients, et équipements de traitement) soient conçus de manière à prévenir l'évacuation des poussières vers la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc nitrile

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer sou-

vent de gants.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant

des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pen-

dant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de tra-

vail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : De blanc à jaune clair

Odeur : très faible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : La substance/le mélange est non-soluble (dans l'eau)

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : La formation de mélanges explosifs d'air et de poussières

n'est pas prévue.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Sans objet

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 195.42 kg/m³Densité d'écoulement

Solubilité

Solubilité dans l'eau : insoluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

Énergie minimum d'ignition : Donnée non disponible

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Aucune.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Dioxyde de silicone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.08 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 1,100 mg/kg

Méthode: Jugement d'expert

Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou région-

ale.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Dioxyde de silicone:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapir

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Dioxyde de silicone:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

10 / 20

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : négatif

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Type d'essai : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique

Espèce: Rat

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Dioxyde de silicone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur

la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Dioxyde de silicone:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Espèce : Rat Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 107 semaines

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dé : Type d'essai: Développement embryofœtal

veloppement fœtal Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Dioxyde de silicone:

Incidences sur le dé : Type d'essai: Développement embryofœtal

veloppement fœtal Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Numéro de la FDS: Date de révision: Date de dernière parution: -

09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023 1.0

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Effets sur la fertilité Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

> générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dé-

Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat veloppement fœtal

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Effets sur la fertilité Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

> générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dé-

Type d'essai: Développement embryofœtal veloppement fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Composants:

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Voies d'exposition Ingestion

Organes cibles Foie, Sang, Système nerveux

Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur Évaluation

la santé chez les animaux à des concentrations supérieures à

10 à 100 mg/kg de poids corporel.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Toxicité à dose répétée

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Rat

NOAEL : > 10.4 mg/l

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 90 jours

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Dioxyde de silicone:

Espèce : Rat

NOAEL : 1.3 mg/m³

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition : 13 Sem.

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Espèce : Rat

NOAEL : 1,323 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 7 Sem.

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Espèce : Rat

NOAEL : 57 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 jours

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

14 / 20

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023 1.0

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Acartia tonsa (copépode calanoïde)): > 3,193 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques EL50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 3,200

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 993 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 70 mg/l

Durée d'exposition: 8 ir

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Toxicité pour les microorgan-

ismes

CE50: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Dioxyde de silicone:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 10,000

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 10,000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Toxicité pour les poissons CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 3.94

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.51 mg/l

les autres invertébrés aqua-Durée d'exposition: 48 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

tiques Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 3.89

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.824 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.18

mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.03 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour les microorgan-

ismes

CE50: > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.0052 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.012 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.0019

mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00086 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Persistance et dégradabilité

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 82 % Durée d'exposition: 24 jr

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de pipéronyle/PBO):

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 5

Pyréthrines et pyréthroïdes:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: > 4

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il est préférable d'utiliser tout le produit conformément aux

instructions de l'étiquette. S'il est nécessaire de jeter le produit inutilisé, veuillez suivre les instructions sur l'étiquette du con-

tenant et les directives locales applicables.

Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Suivre les conseils sur l'étiquette et/ou la notice du produit.

Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Pyrethrins and Pyrethroids, 2-(2-Butoxyethoxy)ethyl 6-

propylpiperonyl ether (Piperonyl butoxide/PBO))

Classe : 9

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Pyrethrins and Pyrethroids, 2-(2-Butoxyethoxy)ethyl 6-

propylpiperonyl ether (Piperonyl butoxide/PBO))

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S

956

(Pyrethrins and Pyrethroids, 2-(2-Butoxyethoxy)ethyl 6-

propylpiperonyl ether (Piperonyl butoxide/PBO))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Pyréthrines et pyréthroïdes, Oxyde de 2-(2-

butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de

pipéronyle/PBO))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Pyréthrines et pyréthroïdes, Oxyde de 2-(2-

butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle (butoxyde de

pipéronyle/PBO))

Remarques : Le susmentionné s'applique uniquement pour des contenants

de plus de 119 gallons ou 450 litres.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

Remarques : Above applies only to containers over 119 gallons or 450 li-

ters.

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Type de produit : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour le contrôle

d'autres arthropodes

Substance active : 97 g/l

Oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpipéronyle

(butoxyde de pipéronyle/PBO)

10 g/

Pyréthrines et pyréthroïdes

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises

selon le Règlement sur les produits dangereux



Drione® Insecticide Dust

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 09/25/2023 11274748-00001 Date de la première parution: 09/25/2023

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Date de révision : 09/25/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F